



Mairie
de
VALLÈGUE
(Haute-Garonne)

Republique Française

Délibération n° 2023-10-08

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE VALLÈGUE

SEANCE 07 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés :15

L'an deux mille vingt-trois et le sept octobre à dix heures, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 21 septembre 2023

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, TUDELA François, CARRIÈRE Jean-Louis, ESCRIEUR Patrice, GUILLES Bernard, MALET Jacques, PINAUD Jérôme, RICHER Pascale, ROUX Patrick, SABLAYROLLES Evelyne, et ZINDEL Laurent.

Membres absents et excusés :

- BEY-CREUX Céline a donné procuration à RICHER Pascale,
- DEVORA Daniel a donné procuration à TUDELA François,
- GALTIER Patrice a donné procuration à ROUX Patrick

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

Objet : Rapport CLECT n°3-2023 – Révision libre pool routier 2022-2023 – Augmentation enveloppe des communes

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal en date du 12 juin 2023 validant le rapport de la CLECT intitulé « Rapport CLECT n°3-2023 – Révision libre pool routier 2022-2023 – Augmentation enveloppe des communes par décision de Conseil départemental de la Haute-Garonne. » La procédure de validation est arrivée à son terme.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient maintenant d'acter le montant de la révision libre afin que celui-ci soit déduit des attributions de compensation 2023. Cette somme sera prélevée lors du versement du dernier acompte, soit en décembre 2023.

| COMMUNE | Ancien Taux subv. | NV taux de subv. | Montant travaux H.T. Ancien pool | Subvention ancien pool routier | Montant travaux H.T. nouveau pool | Subvention accordée nv pool et nv taux | Reste à charge après déduction du fctva | MONTANT DEDUIT SUR AC |
|----------|-------------------|------------------|----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|--|---|-----------------------|
| VALLEGUE | 61,25% | 61,25% | 19 973,00 € | 12 233,46 € | 20 972,00 € | 12 845,35 € | 390,26 € | 156,10 € |

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette révision libre des attributions de compensation pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE cette révision libre du Pool routier 2022-2025 – Augmentation enveloppe des communes par décision du Conseil départemental de la Haute-Garonne.
- AUTORISE le prélèvement de la somme de 156,10 € sur l'attribution de compensation de la commune pour l'année 2023.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Rémy ZANATTA



Transmis au représentant de l'Etat le : 10/10/2023

Publié le : 10/10/2023